

## **8. Conclusion**

Au Burkina Faso, la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel et des stratégies de réduction de la pauvreté – reprises et développées dans le « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté » – au cours des années 1990, suscite la question de l'évaluation du progrès social réalisé. D'ailleurs, la légitimité de cette préoccupation est renforcée par les bonnes performances macro-économiques, le produit intérieur brut ayant augmenté de 5 pour cent en moyenne entre 1994 et 1999, contre 3 pour cent au cours de la période 1980-93. La présente recherche s'inscrit dans cette perspective, et tente d'appréhender la configuration de la dynamique de pauvreté et d'inégalité, par rapport à l'environnement macro-économique et aux changements structurels liés à l'urbanisation. Fondée principalement sur l'analyse des informations des enquêtes prioritaires – 1994-95 et 1998 –, et démographiques et de santé – 1992-93 et 1998-99 –, l'étude aboutit à quatre conclusions.

### **1. Croissance économique et stabilisation de la pauvreté nationale**

Au cours de la décennie 1990, caractérisée par une conjoncture macro-économique favorable, la pauvreté nationale, tant en ce qui concerne l'espace de l'« utilité » que celui des « capacités », semble s'être stabilisée. Deux éléments d'analyse justifient cette assertion.

En premier lieu, au cours de la période 1994-98, la stabilité de la pauvreté monétaire nationale est fortement probable. En effet, le ratio de pauvreté des ménages est de 34,6 et 34,5 pour cent, respectivement en 1994-95 et 1998, soit 44,5 et 45,3 pour cent des individus. En outre, les tests de dominance stochastique de deuxième ordre montrent l'absence de dominance des courbes en termes d'écarts de pauvreté normalisés, ce qui ne permet pas de classer les pauvretés inhérentes aux deux enquêtes sans ambiguïté, pour tous les indices appartenant à une classe donnée, et pour toutes les lignes de pauvreté équivalent au plus à 72 690 F.Cfa. Ce résultat prévaut également lorsqu'une échelle d'équivalence appropriée est utilisée, et est renforcé par la prise en compte de l'erreur type asymptotique et des tests d'inférence statistique. Néanmoins, il importe de souligner, qu'au cours des trois années séparant les deux enquêtes prioritaires, les dépenses réelles des ménages per capita ont baissé de 3,9 pour cent – -4,9 pour cent en tenant compte de

l'échelle d'équivalence. En fait, cette évolution globale, a priori paradoxale, peut être, en partie, expliquée par les divergences conceptuelles entre la comptabilité macro-économique et les enquêtes, le processus des dépenses publiques favorisant l'investissement, et relativisée par l'hétérogénéité des changements – par exemple, les ressources réelles moyennes ont le plus diminué pour les salariés précaires, les zones urbaines et certaines régions défavorisées, et ont fortement augmenté pour les ménages gérés par une femme.

En deuxième lieu, l'étude explore l'idée que l'approche de la pauvreté en termes de capacités peut constituer une alternative à la privation monétaire, et que l'insuffisance des facultés élémentaires nécessaires pour atteindre certains minima acceptables d'un ensemble de besoins de base peut être, en principe, directement appréhendée. Poursuivie au niveau micro-social selon une double perspective, cette option analytique permet de tirer deux enseignements.

Premièrement, une approche, directement liée à un choix conceptuel, propose une analyse de la dynamique de pauvreté non monétaire, par rapport à une mesure micro-multidimensionnelle en termes de capacités, fondée sur un indice décomposable à la fois selon des sous-groupes et des attributs – habitat, environnement sanitaire et éducation du chef de ménage –, inhérents aux ménages ou aux individus. L'indice multidimensionnel de pauvreté est de 0,1712 et 0,1502, respectivement, pour 1994-95 et 1998, ce qui suggère une légère hausse de l'accès aux besoins de base pris en considération. A cet égard, on observe trois caractéristiques communes aux deux années relatives aux enquêtes prioritaires : (i) l'ampleur de la pauvreté en termes de besoins essentiels est la plus élevée en milieu rural, comparativement aux zones urbaines, en particulier dans la région du Sahel ; (ii) le manque d'instruction du chef de ménage explique entre 50 et 60 pour cent de la pauvreté nationale ; (iii) parmi les six régions ayant les plus grands déficits en besoins de base en 1994-95 – Sahel, Est, Sud-Ouest, Centre-Nord, Centre et Centre-Est –, deux d'entre elles demeurent encore relativement les plus désavantagées en 1998, le Sahel et le Centre-Nord.

Deuxièmement, une approche, résultant plutôt de considérations pragmatiques, appréhende la pauvreté en termes d'actifs des ménages. Dans cette optique, deux analyses ont été menées. Tout d'abord, à l'aide des enquêtes prioritaires, les actifs des ménages, pris en compte dans l'élaboration de l'indice non monétaire de bien-être, concernent deux éléments : d'une part, les avoirs des ménages et, d'autre part, le logement et le confort. A cet égard, on observe une hausse de la pauvreté nationale en termes d'actifs par rapport au 40<sup>ème</sup> percentile, le ratio et l'intensité de la pauvreté des ménages étant passés, respectivement, de 40,0 à 43,3 pour cent, et de 8,9 à 11,5 pour cent. Cette évolution prévaut par rapport à la ligne de

pauvreté du 25<sup>ème</sup> percentile, et les tests de dominance renforcent la robustesse de cette conclusion. Cependant, indiquons que la corrélation des différentes approches de la pauvreté en termes d'actifs, avec la privation monétaire par rapport à la consommation par tête, est imparfaite : en 1998, parmi les 45,3 pour cent d'individus pauvres en termes monétaires, un peu plus de la moitié sont classés dans le bas de la distribution du bien-être relatif aux actifs considérés, une proportion rehaussée par la prise en compte d'un facteur d'échelle égal à un, mais insuffisante pour considérer que les deux méthodes sont des substituts parfaits, même lorsqu'elles sont associées à des choix méthodologiques cohérents – échelles d'équivalence et procédures de codage optimal. Ensuite, dans le cas des EDS de 1992-93 et de 1998-99, les analyses en composantes principales appréhendent, pour des raisons de disponibilité des données, un champ des actifs beaucoup plus limité que dans le cas des enquêtes prioritaires : habitat et environnement sanitaire au niveau du ménage. Les enseignements de cette approche tendent à confirmer certains éléments de l'analyse précédente. Entre 1992-93 et 1998-99, la pauvreté en termes d'actifs par rapport au 25<sup>ème</sup> percentile a, dans l'ensemble, légèrement augmenté, la hausse des écarts de pauvreté contrebalançant plus que proportionnellement la baisse du ratio de pauvreté. Un résultat similaire est obtenu lorsque le seuil de pauvreté relative du 40<sup>ème</sup> percentile est pris en compte.

Ainsi, les résultats contrastés en termes des capacités, et les enseignements quant à la dynamique des privations monétaires, suggèrent que la stabilité de la pauvreté au cours des années 1990 semble une hypothèse raisonnable.

## **2. Changements structurels de la pauvreté rurale et urbanisation des privations**

Des changements structurels quant à la localisation de la pauvreté, susceptibles de se renforcer ultérieurement, tendent à générer une nouvelle carte des privations. Plusieurs éléments d'analyse fondent cette appréciation.

En premier lieu, alors que la pauvreté monétaire rurale, dans son ensemble, est demeurée remarquablement stable au cours de la période, et explique toujours plus de 90 pour cent de la pauvreté nationale, des changements inter-régions tendent à générer une nouvelle carte de la pauvreté rurale. A cet égard, l'analyse statistique permet de distinguer trois groupes de régions : (i) la pauvreté est demeurée relativement stable dans trois régions où prédomine l'agriculture de rente, arachidière ou céréalière : Ouest, Sud-Ouest et Nord-Ouest ; (ii) un deuxième groupe englobe les régions – agriculture vivrière, élevage – où la pauvreté a significativement augmenté au cours de la période considérée : Centre-Nord, Centre et Centre-Est ; (iii)

le troisième groupe concerne quatre régions – agriculture vivrière, élevage – où la pauvreté a significativement diminué : Nord, Sahel, Est et Centre-Ouest. Cette évolution de la pauvreté, cohérente avec l'évolution des dépenses, peut être appréhendée en mettant en évidence les gains et les pertes relatifs de pauvreté au sein des régions, par rapport au mouvement de la population entre ces dernières : (i) s'agissant de la décomposition rural-urbain, on observe que les variations de la pauvreté au sein de chaque secteur contribuent à rehausser la pauvreté globale, alors que l'effet des changements de la localisation de la population a un impact inverse ; (ii) la décomposition selon les régions permet d'observer que, quelle que soit la mesure de la pauvreté utilisée, le groupe des quatre régions où la pauvreté a décliné – Sahel, Est, Nord et Centre-Ouest –, contribue à la réduction de la pauvreté globale, tout comme la migration, alors que toutes les autres régions favorisent un rehaussement de la pauvreté nationale – en particulier le Centre-Est et la capitale, deux zones où la pauvreté a sensiblement augmenté.

En deuxième lieu, bien que la majeure partie de la population réside en milieu rural, l'urbanisation croît assez rapidement. Dans ce contexte, des indices préliminaires suggèrent que les pauvres tendent à s'urbaniser plus rapidement que la population totale : (i) toutes les mesures de la pauvreté ont augmenté en milieu urbain – par exemple, entre 1994-95 et 1998, le ratio de pauvreté urbaine est passé de 7,4 à 10,3 pour cent, et la contribution de l'incidence de la pauvreté urbaine à la pauvreté nationale a été rehaussée de 4,2 pour cent en 1994-95 à 6,7 pour cent en 1995, ce qui est largement supérieur à la croissance de la population totale ; (ii) cette appréciation quant à l'urbanisation de la pauvreté semble assez robuste sur le plan statistique ; (iii) mais, la croissance de la pauvreté urbaine ne prévaut que pour les deux grandes villes : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso – ratio de pauvreté passant de 4,9 à 8,9 pour cent. En réalité, une étude spécifique montre que le taux de croissance de l'incidence de la pauvreté urbaine provinciale relative excède de 14 pour cent celui du taux d'urbanisation régionale. Bien que les valeurs des élasticités diminuent avec l'élévation du coefficient d'aversion pour la pauvreté, elles demeurent supérieures à l'unité. A cet égard, la difficulté croissante d'accéder au marché du travail, la précarité accrue des emplois urbains et l'affaiblissement progressif de la mobilisation du capital social – en particulier des transferts externes –, pourraient expliquer l'augmentation absolue et relative des privations monétaires en milieu urbain.

Effectivement, les enquêtes confirment la relation entre la pauvreté et l'accès au marché du travail. Ainsi, les tests de robustesse de la pauvreté montrent que : (i) les travailleurs agricoles, notamment ceux de l'agriculture de subsistance, n'ont pas vu leur situation se détériorer ; (ii) la pauvreté des agriculteurs de rente en termes d'incidence a décliné de près de 4 points de pourcentage ; (iii) la pauvreté a significativement augmenté pour deux

catégories de ménages : d'une part, les ménages dont le chef est salarié non protégé, et, d'autre part, ceux qui ont à leur tête un chômeur. Sans aucun doute, l'accroissement de la pauvreté urbaine s'est accompagnée d'un moindre accès des individus au marché du travail et d'une précarité croissante de certains statuts, notamment le salariat du secteur concurrentiel. Cette urbanisation de la pauvreté, due en partie à l'impossibilité de mobiliser le capital humain, et probablement à une stabilisation ou à l'absence de transferts pour les jeunes chômeurs, doit être examinée dans une perspective dynamique : les points d'entrée sur le marché du travail constituent des déterminants majeurs du profil de carrière des individus, et une première insertion par l'accès à des statuts précaires est source d'instabilité des gains et de trappe de pauvreté, une observation à relier à l'ampleur du chômage déguisé féminin urbain.

En même temps, l'étude relativise l'appréciation portée quant au bien-être des ménages gérés par une femme, l'approche habituelle étant de considérer que ces derniers sont moins pauvres que leurs homologues masculins – en 1994-95, le ratio de pauvreté des ménages gérés par une femme était de 24,2 pour cent, contre 35,6 pour cent pour les hommes, et, en 1998, les disparités se sont accentuées puisque les proportions sont, respectivement, de 19,8 et 35,9 pour cent. En fait : (i) pour certains statuts du travail – femme travailleuse indépendante non agricole –, la pauvreté des ménages gérés par une femme est plus importante ; (ii) dans les deux grandes villes, où sont localisés près du quart des ménages féminins, les mesures de la pauvreté sont tout à fait comparables pour les deux groupes – l'ampleur du chômage marginal féminin à Ouagadougou-Bobo-Dioulasso, la faiblesse du taux d'offre de travail féminin, la précarité des gains féminins urbains, et l'importance du ratio d'emploi masculin urbain, expliquent, probablement en grande partie, le fait que les ménages urbains gérés par une femme n'aient pas un meilleur niveau de vie que ceux qui ont un homme à leur tête ; (iii) la prise en considération d'une échelle d'équivalence appropriée suggère que si la dynamique relative de la pauvreté monétaire est maintenue – la pauvreté a baissé dans les ménages féminins et augmenté dans les ménages masculins entre 1994-95 et 1998 –, les mesures de la pauvreté sont tout à fait comparables pour les deux groupes ; (iv) l'analyse économétrique des déterminants du niveau de vies des ménages, en contrôlant par un ensemble de facteurs, montre que les ménages féminins sont défavorisés.

En troisième lieu, l'approche des capacités renforce la véracité des éléments d'analyse précédents.

Tout d'abord, la prise en compte de l'indice multidimensionnel de pauvreté non monétaire met en évidence des disparités d'évolution selon trois groupes de régions ou milieu : (i) un premier groupe englobe trois régions où la pauvreté a augmenté – Ouest, Nord-Ouest et Centre-Ouest ; (ii) un

deuxième groupe fait apparaître une région, le Nord, où la pauvreté non monétaire est restée stable ; (iii) dans toutes les autres régions et l'ensemble des zones urbaines, l'indice multidimensionnel a décliné. Par ailleurs, tout comme la pauvreté monétaire, la privation non monétaire a eu une dynamique contrastée selon les régions et le milieu, et une certaine proximité d'évolution prévaut. Dans les trois régions où la pauvreté non monétaire a augmenté, il en a été de même pour les dépenses réelles pour deux d'entre elles – Nord-Ouest et Centre-Ouest. Dans la région du Nord, où la pauvreté non monétaire a stagné, les dépenses réelles ont sensiblement augmenté, alors que dans les régions où la privation non monétaire a baissé, l'évolution des dépenses est très contrastée. En outre, d'autres éléments sont mis en relief : (i) dans les trois régions où le différentiel de pauvreté monétaire n'est pas significatif entre 1994-95 et 1998, la pauvreté non monétaire a crû pour deux d'entre elles – Ouest et Nord-Ouest –, et diminué pour la troisième – Sud-Ouest ; (ii) dans les quatre régions où la pauvreté monétaire a significativement diminué, la pauvreté non monétaire a aussi décliné dans deux d'entre elles – Sahel et Est –, a augmenté dans la troisième – Centre-Ouest –, et a stagné dans la quatrième – Nord ; (iii) dans les régions et les deux grandes villes où la pauvreté monétaire s'est significativement élevée, l'accès aux besoins de base s'est en même temps amélioré – Centre-Nord, Centre, Centre-Est et Ouagadougou-Bobo-Dioulasso. Ces observations confortent l'idée de l'aspect multidimensionnel du bien-être.

Ensuite, l'approche en termes d'actifs met en relief des changements structurels, relativement comparables à ceux qui ont été précédemment mis en évidence – bien que l'évolution de la pauvreté en termes d'actifs selon les régions soit plus contrastée, à la fois par rapport aux approches monétaire et micro-multidimensionnelle. Ainsi, l'approche de la pauvreté par rapport aux actifs tend à mettre en évidence une légère croissance des déficits des capacités, contrairement à la privation monétaire. Mais, en même temps, elle confirme certaines évolutions précédemment évoquées : urbanisation de la pauvreté, précarité croissante des statuts du travail urbain, situation quasiment inchangée pour les agriculteurs de subsistance, et réduction ou maintien de la pauvreté dans l'Est et l'Ouest. Dans ce contexte, l'étude a tenté d'explorer l'une des dimensions non monétaires majeures du bien-être des individus : la survie des enfants. L'un des enseignements de cette étude est de montrer que le niveau de vie des ménages en termes d'actifs apparaît comme un facteur de la mortalité des enfants. A cet égard, pour les deux périodes se rapportant aux EDS, les effets marginaux – variation de la probabilité de survie par rapport à la pauvreté, les autres paramètres étant évalués à la moyenne des caractéristiques – relatifs aux ménages les plus démunis sont négatifs et significatifs, et les enfants des ménages très pauvres sont les plus affectés par les décès avant leur 5<sup>ème</sup> anniversaire. Par ailleurs,

alors que la configuration de l'ampleur des écarts de survie des enfants entre les milieux urbain et rural est quasi-indépendante de l'année de l'EDS, l'étude suggère une atténuation de l'impact de la pauvreté sur la mortalité des enfants au cours de la période considérée. Ainsi, au cours des années 1990, la dynamique de pauvreté n'a que marginalement affecté la mortalité des enfants.

### **3. Pauvreté durable et transitoire, et vulnérabilité : complexification de la dynamique de pauvreté**

La distinction entre la pauvreté durable et transitoire, en relation avec la vulnérabilité, complexifie l'appréhension de la dynamique des privations. A cet égard, l'étude tente d'appréhender la dynamique du bien-être des ménages, à partir d'une dissociation ex ante des formes de pauvreté par rapport à la vulnérabilité – c'est-à-dire le risque ex ante qu'un ménage soit pauvre ex post, s'il ne l'est pas, ou qu'il demeure pauvre, s'il l'est déjà. Malgré l'utilisation de données transversales – enquêtes prioritaires de 1994-95 et de 1998 –, l'hypothèse d'une variance des résidus, liée à l'estimation des déterminants des dépenses par tête des ménages, expliquée par les caractéristiques observables des ménages, conduit à une évaluation robuste des ressources par tête escomptées – élément du bien-être permanent des ménages – et de la variance prédite – inhérente à la composante transitoire des dépenses –, et, par conséquent, de la vulnérabilité des familles. Cette option analytique permet d'identifier six segments de la distribution des ménages en termes de la vulnérabilité à la pauvreté : (i) pauvres durables ; (ii) pauvres transitoires et involutifs ; (iii) pauvres transitoires et évolutifs ; (iv) non pauvres vulnérables et précaires ; (v) non pauvres vulnérables, et ; (vi) non pauvres. Cette stratification ex ante des ménages permet d'observer qu'en 1998 : (i) la vulnérabilité des ménages – ceux qui ont une probabilité d'au moins 40 pour cent d'être pauvres à court terme –, est une situation beaucoup plus répandue que la pauvreté – 34,5 et 46,6 pour cent des ménages sont, respectivement, « pauvres » et « très vulnérables » ; (ii) les stratifications des ménages en termes de pauvreté et de vulnérabilité se chevauchent ; (iii) la pauvreté durable – ou chronique –, caractérisant les ménages dont les dépenses par tête actuelles et estimées sont inférieures au seuil de pauvreté, est la composante la plus importante de la pauvreté – 57,6 pour cent des ménages pauvres ; (iv) des catégories de ménages non pauvres semblent particulièrement exposées au risque de pauvreté – 20,6 pour cent de l'ensemble des ménages, bien que non pauvres, ont une consommation estimée inférieure au seuil de pauvreté, et ont au moins 40 pour cent de chance de devenir pauvres à court terme.

Dans ce contexte, l'étude amende l'hypothèse de la stabilité de la

pauvreté globale au cours des années 1990, en notant : (i) une progression de la proportion des ménages très vulnérables ; (ii) une montée de la pauvreté durable ; (iii) une augmentation de la part de certains ménages non pauvres fortement exposés au risque de pauvreté à court terme. De ce fait, les sources de la vulnérabilité des ménages en termes de pauvreté ont quelque peu changé entre 1994-95 et 1998 : ampleur croissante des ménages vulnérables en termes de pauvreté à cause d'une faiblesse des dépenses par tête, et déclin de l'importance relative des familles dont la vulnérabilité est inhérente à une variabilité des dépenses par tête. La prise en considération des milieux, régions et statuts du travail contribue à affiner ces résultats. La croissance de la pauvreté dans les zones urbaines a été associée à une forte élévation de la part des ménages vulnérables à la pauvreté, consécutivement à une faiblesse des dépenses par tête – pauvres durables et non pauvres vulnérables et précaires, passant de 47,1 à 80,3 pour cent des ménages urbains très vulnérables –, et d'une baisse sensible des déterminants de la vulnérabilité élevée liée à la fluctuation des ressources, d'où un rehaussement du ratio des taux de vulnérabilité et de pauvreté des ménages – 1,69 à 2,55, entre 1994-95 et 1998. En vérité, la configuration des zones urbaines complexifie l'analyse de la dynamique de pauvreté. Dans les deux grandes agglomérations, la pauvreté a sensiblement augmenté avec de faibles changements structurels, tandis que dans les petites villes, la quasi-stabilité de la pauvreté a été associée à de profonds changements structurels. Dans le secteur rural, malgré la stabilisation de la pauvreté, des changements structurels, relativement comparables à ceux qui ont été indiqués en milieu urbain, ont également prévalu. Néanmoins, des dynamiques régionales spécifiques pourraient questionner l'opportunité des politiques de lutte contre la pauvreté fondées sur des indicateurs de bien-être agrégés des ménages : (i) dans les trois quarts des régions où la pauvreté globale a diminué, une hausse de la pauvreté durable de l'ordre de 10 points de pourcentage est observée ; (ii) inversement, dans deux des trois régions où la pauvreté globale a augmenté, la pauvreté durable a diminué, alors qu'elle s'est sensiblement élevée dans la troisième région ; (iii) dans les régions où la pauvreté globale est demeurée relativement stable, les changements structurels sont plutôt contrastés. Evidemment, ces transformations ont affecté différemment les statuts du travail. Ainsi, pour les ménages gérés par un salarié non protégé, la part de la pauvreté associée à une forte vulnérabilité s'est accrue, ce qui signifie une accentuation de la probabilité de demeurer pauvres à court terme. Or, la stabilité de la pauvreté globale des ménages gérés par un agriculteur de subsistance est associée, d'une part, à une élévation de 10 points de pourcentage de la pauvreté durable, et, d'autre part, à une baisse de 5 points de pourcentage de la pauvreté transitoire et évolutive.

De tels résultats incitent à poursuivre l'analyse dans deux directions. En

premier lieu, des dimensions de la pauvreté et de la vulnérabilité sont approfondies, ce qui contribue à enrichir la connaissance de la dynamique de pauvreté à trois niveaux. Tout d'abord, le profil de vulnérabilité moyenne à la pauvreté montre que : (i) au niveau national, entre 1994-95 et 1998, la probabilité moyenne de pauvreté des ménages a augmenté de 7,1 pour cent – 0,379 à 0,406 –, alors que les indices FGT de la pauvreté sont demeurés quasiment inchangés, et que le produit intérieur brut s'est accru annuellement de 5 pour cent entre 1994 et 1999 ; (ii) la nouvelle carte de la pauvreté est corroborée par l'évolution constatée de la probabilité moyenne de pauvreté : forte croissance dans les villes – 34,4 pour cent –, et faible augmentation dans le secteur rural – 6,3 pour cent ; (iii) le mode d'accès au marché du travail constitue un indicateur pertinent de l'ampleur et de la dynamique de la vulnérabilité – par exemple, l'association entre la progression du risque de pauvreté et les statuts du travail non protégés. Ensuite, la vulnérabilité à la pauvreté des ménages peut être appréhendée, soit par un effet des dépenses escomptées, soit par un effet inhérent à la variance de ces dernières. A cet égard, au niveau national, qu'il s'agisse d'une année spécifique ou des sources de variation au cours de la période, l'essentiel de l'écart de probabilité de pauvreté par rapport au ménage de référence – d'une année ou ménage moyen de 1994-95 – est imputable à la faiblesse des dépenses escomptées. Cette situation prévaut surtout pour les segments des pauvres durables et des non pauvres vulnérables et précaires. Cependant, en milieu urbain, la variance des dépenses par tête semble jouer un rôle plus accentué, comparativement à ce qui prévaut dans les zones rurales. Enfin, l'analyse économétrique, fondée sur des données spatiales, montre que : (i) le log du ratio entre le taux de vulnérabilité et l'incidence de la pauvreté croît avec le taux d'urbanisation provinciale ; (ii) les taux de pauvreté durable et transitoire sont inversement et significativement corrélés au taux d'urbanisation ; (iii) on n'observe pas de relation statistiquement significative entre le ratio pauvreté durable/pauvreté totale et le taux d'urbanisation.

En second lieu, les déterminants des dimensions de la pauvreté et de la vulnérabilité sont explorés, à l'aide d'un modèle logistique multinomial, séparément, d'une part, pour les zones rurales et urbaines, et, d'autre part, pour les deux périodes des enquêtes prioritaires. A cet égard, les analyses de sensibilité permettent de présenter plusieurs observations. Tout d'abord, dans le secteur rural, un ensemble de facteurs expliquent la localisation relative des ménages dans les segments du niveau de vie précédemment définis : (i) les statuts du travail : les ménages dont le chef est agriculteur de subsistance ont les probabilités les plus élevées d'être localisés dans les segments des pauvres durables et des non pauvres vulnérables et précaires ; (ii) le niveau d'instruction : les ménages gérés par une personne sans instruction, ont dix fois plus de chance d'être dans le segment des pauvres durables, que ceux qui

sont gérés par une personne ayant au moins le niveau du premier cycle du secondaire – la prise en compte de l’instruction des autres membres du ménage conduit à des résultats relativement similaires ; (iii) les facteurs démographiques : l’âge du chef de ménage est directement relié à l’élévation de la probabilité prédite pour les ménages d’être localisés dans les segments pauvres durables et transitoires, du moins jusqu’au seuil de 45 ans environ ; les ménages gérés par une femme ont moins de chance d’être exposés à la pauvreté et/ou à la vulnérabilité ; les ménages de Mossi ont, comparativement aux Dioula, une plus forte probabilité d’appartenir aux segments pauvres et/ou vulnérables, tout comme les ménages dont le chef a migré à la recherche de travail ou de terres ; (iv) l’emploi par ménage est un moyen important de réduction de la pauvreté et/ou de la vulnérabilité ; (v) l’impact des transferts sur le niveau de vie des ménages semble s’être atténué au cours des années 1990, notamment pour le groupe des plus démunis ; (vi) la dimension spatiale de la pauvreté et de la vulnérabilité est importante, et des différences assez sensibles prévalent entre les régions – en 1998, les ménages ont d’autant moins de chance d’être pauvres durables ou non pauvres vulnérables précaires qu’ils sont localisés dans la région de l’Ouest, fortement dominée par l’agriculture de rente. Ensuite, l’examen des effets des changements structurels et démographiques sur la pauvreté et la vulnérabilité dans les villes fait apparaître à la fois des similitudes et des différences par rapport aux zones rurales : instruction du chef du ménage, emploi par ménage et statut de migration, dans le premier cas ; démographie du chef de ménage – âge, genre et appartenance ethnique –, existence des transferts, statuts du travail, et importance des agglomérations, dans le second cas.

En définitive, la recherche pourrait suggérer une double contrainte quant à l’efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté : (i) intégrer d’emblée la dimension temporelle du cheminement du bien-être des ménages ou des individus ; (ii) examiner la situation de groupes non pauvres, mais fortement exposés au risque de pauvreté à court terme.

#### **4. Interférence des inégalités et montée des disparités urbaines**

L’interférence des inégalités par rapport à la dynamique de pauvreté, et la progression des disparités en termes monétaires ou des capacités, notamment en milieu urbain, constituent probablement de nouveaux défis des stratégies de développement. Cette affirmation est fondée sur plusieurs éléments d’analyse mis en relief dans l’étude.

En premier lieu, les indices de Gini et leur décomposition intra et intersectorielle selon le milieu, les régions et le genre du chef de ménage, appellent plusieurs observations. Si, au niveau national, l’inégalité des

dépenses par tête n'a pas changé entre 1994-95 et 1998, des disparités d'évolution prévalent selon le milieu : recul de l'inégalité des dépenses per capita dans le secteur rural, précisément là où la pauvreté a globalement stagné, et augmentation dans les villes où la privation monétaire s'est développée. De plus, pour chacune des périodes, l'essentiel de l'inégalité nationale est expliqué par les disparités au sein de chaque milieu – environ 90 pour cent de l'indice de Gini –, celles du secteur urbain étant légèrement plus élevées que celles qui prévalent en milieu rural. Par ailleurs, ce différentiel d'évolution de l'inégalité des dépenses per capita a été associé à trois tendances : (i) stabilité de l'inégalité inter-sectorielle – les disparités de dépenses par tête entre les secteurs rural et urbain n'expliquent que le quart de l'inégalité nationale, et cette part est demeurée relativement stable au cours de la période considérée ; (ii) renforcement des inégalités intra-groupes, en particulier dans le secteur urbain ; (iii) non homogénéité – croissante – des secteurs rural et urbain dans l'ensemble de la population. Enfin, l'évolution de l'inégalité des dépenses per capita au sein des milieux rural et urbain a été hétérogène. Par exemple, dans les zones rurales, où la privation monétaire a statistiquement reculé, l'inégalité a systématiquement diminué. En milieu urbain, c'est seulement dans les deux grandes agglomérations que l'inégalité a augmenté. Soulignons aussi que l'inégalité a quasiment stagné dans les ménages gérés par les hommes, alors qu'elle a crû dans ceux ayant une femme à leur tête.

En deuxième lieu, l'examen de la sensibilité de la pauvreté aux dépenses et à l'inégalité conduit à plusieurs conclusions. Au niveau de l'ensemble de l'économie, la valeur absolue des élasticités par rapport aux dépenses par tête est sensiblement supérieure à l'unité pour toutes les mesures de la pauvreté, et a peu changé entre 1994-95 et 1998 – sauf pour P0. Mais, les mesures de la pauvreté réagissent beaucoup plus à la variation de l'inégalité des dépenses qu'à la variation des dépenses moyennes : les élasticités de la pauvreté par rapport à l'inégalité pour les mesures P1 et P2 sont 2,3 à 3,0 fois plus élevées que les élasticités relatives aux dépenses en 1998 – 1,7 à 2,3 en 1994-95. La décomposition de la pauvreté selon les milieux rural et urbain exhibe une relative hétérogénéité. Les élasticités de la pauvreté par rapport aux dépenses par tête et à l'inégalité tendent à être plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales, une situation qui s'est maintenue entre 1994-95 et 1998. Cependant, l'élasticité inégalité de P0 est plus faible que l'élasticité dépenses en milieu rural, contrairement aux zones urbaines, à la fois pour 1994-95 et 1998. Pour les secteurs rural et urbain, pris séparément, la compensation en termes de croissance des dépenses pour stabiliser la pauvreté, consécutivement à une aggravation de l'inégalité, est un peu moins élevée en 1998 qu'en 1994-95, et, quelle que soit la période considérée, les taux marginaux de substitution ont une valeur beaucoup moins grande dans les zones rurales

qu'en milieu urbain. Si la prise en compte des diverses régions confirme les tendances précédentes, elle ne permet pas de déceler une évolution précise par rapport à l'évolution de la pauvreté monétaire. Néanmoins, la spécificité des deux grandes agglomérations est à noter : par rapport à la moyenne du secteur rural, les élasticités dépenses y sont supérieures de 50 pour cent environ, et les élasticités inégalité 5 à 10 fois plus élevées, des proportions qui se sont quasiment stabilisées entre 1994-95 et 1998. L'examen de l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté génère plusieurs enseignements. Par rapport au taux de croissance du PIB par tête, la pauvreté aurait diminué annuellement au rythme de 1,5 pour cent. Par contre, la combinaison des élasticités dépenses avec l'évolution des dépenses réelles suggère que la pauvreté aurait augmenté à un rythme annuel de l'ordre de 5 à 6 pour cent, toutes choses étant égales par ailleurs. A cet égard, les évolutions sont contrastées selon les secteurs. Dans ce contexte, les simulations attirent l'attention sur le rôle de la croissance économique et des inégalités dans la lutte contre la pauvreté, et montrent que la réduction de la pauvreté au Burkina Faso n'est pas un objectif aisé, bien que des progrès puissent être envisagés. Par exemple, la réduction de 50 pour cent de la pauvreté des ménages en 2015 implique un rythme annuel de création de richesses par habitant compris entre 1,4 et 1,6 pour cent.

En troisième lieu, de la décomposition de la variation de la pauvreté au cours de la période 1994-1998, en termes d'effets de croissance et d'inégalité des dépenses, émergent deux enseignements. D'une part, les changements dans la distribution ont contribué à réduire la pauvreté, et la quasi-stabilisation globale de la pauvreté entre 1994-95 et 1998 est due à la croissance négative des dépenses réelles par tête. En fait, en milieu urbain, la croissance des inégalités a plus que contrebalancé la réduction des dépenses réelles, alors que dans les zones rurales leur déclin a freiné la croissance de la pauvreté. D'autre part, l'analyse selon les centres urbains et les régions renforce les commentaires précédents : (i) dans les deux grandes agglomérations, la composante distribution est *positive*, et excède l'effet de croissance ; (ii) dans la plupart des régions où la pauvreté a statistiquement et significativement diminué, les effets inégalité ont largement surpassé les effets de croissance ; (iii) dans les régions où la pauvreté a statistiquement stagné, les effets de distribution et de croissance sont relativement équilibrés.

En quatrième lieu, les déterminants de l'évolution des dépenses par tête – ou de la pauvreté – ont été appréhendés à partir d'une décomposition des écarts des ratios de bien-être entre 1994-95 et 1998. Tout d'abord, s'agissant des déterminants de la pauvreté rurale, les éléments suivants sont mis en évidence : (i) l'instruction du chef de ménage et des autres membres adultes du groupe influence la consommation par tête des ménages ; (ii) le coefficient relatif au sexe, significatif pour les deux années, accrédite la thèse de

l'avantage comparatif de bien-être des ménages masculins, par rapport aux ménages féminins ; (iii) les ménages dont le chef est marié ou gère un groupe monoparental ont un niveau de bien-être supérieur ; (iv) l'appartenance ethnique n'apparaît plus comme un déterminant du niveau de vie en 1998, contrairement à 1994-95 ; (v) la démographie du ménage joue un rôle important en termes de consommation par tête : le nombre d'enfants de moins de 5 ans et de 5-14 ans est significativement et inversement corrélé au niveau de vie du ménage, et l'effet est décroissant ; (vi) l'accès à l'emploi des chefs de ménage rehausse le niveau de vie du groupe, surtout pour les ménages ayant à leur tête un salarié protégé ; (vii) les gains relatifs en termes de consommation par tête des ménages des salariés non protégés se sont considérablement amenuisés, une tendance qui prévaut pour les travailleurs indépendants non agricoles et les chômeurs ; (viii) les agriculteurs de rente semblent avoir amélioré leur position économique vis à vis de ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance ; (ix) la proportion d'employés par ménage est directement corrélée à la consommation par tête des groupes, une augmentation du taux d'emploi de 10 pour cent dans les ménages induisant une élévation du niveau de vie de 4,7 pour cent en 1994-95, mais seulement de 2,2 pour cent en 1998 ; (x) l'existence de transferts n'a plus d'effet sur le niveau de vie en 1998, ni le fait pour le chef de ménage d'être migrant à la recherche d'un travail ou de terres ; (xi) alors qu'en 1994-95, la consommation par tête des ménages de l'Ouest était significativement supérieure à celle des ménages de toutes les autres régions – excepté le Sud-Ouest –, en 1998, le désavantage par rapport à l'Ouest des régions de l'Est, du Sahel et du Centre-Ouest n'est plus statistiquement significatif, tandis que celui du Nord a été réduit de plus de moitié, quatre régions où la pauvreté a significativement baissé. Ensuite, les déterminants du niveau de vie dans les villes exhibent des ressemblances et des différences par rapport au milieu rural : (i) rôle plus important de l'instruction du chef de ménage en 1998, par rapport à la fois au secteur urbain en 1994-95 et aux zones rurales de la même année, et augmentation des rendements relatifs ; (ii) déclin de l'effet du sexe en 1998, comme dans le secteur rural, bien que l'avantage des ménages ayant un homme à leur tête prédomine toujours ; (iii) importance de la démographie du ménage : le nombre d'enfants de moins de 5 ans et de 5-14 ans affecte négativement la consommation par tête, et l'impact du nombre d'adultes devient réellement significatif en 1998, un effet qui s'est accentué, comparativement au secteur rural, alors que le poids des personnes de plus de 60 ans affecte positivement la consommation par tête des ménages ; (iv) effet positif du taux d'emploi par ménage ; (v) amélioration de la situation des ménages gérés par un inactif, alors que la situation relative des ménages ayant à leur tête un chômeur ne s'est pas détériorée ; (vi) contrairement à ce qui prévalait en 1994-95, en 1998, le fait de résider dans les deux grandes

viles burkinabè procure une consommation par tête 12,2 pour cent *moins élevée* que dans les centres secondaires – écart de 8,7 pour cent en faveur de la capitale en 1994-95.

Dans ce contexte, la décomposition des écarts de consommation par tête des ménages montre que, dans le milieu rural, les écarts de niveau de vie entre 1994-95 et 1998 sont essentiellement dus aux changements des dotations – 84,2 pour cent –, alors que dans les zones urbaines la contribution de ces dernières et celle du différentiel des rendements des caractéristiques sont à peu près équilibrées – respectivement, 54,7 et 45,3 pour cent. En milieu rural, la part relative des facteurs pris en compte est assez équilibrée. Parmi les éléments les plus significatifs, il faut noter : (i) les dotations en éducation du chef de ménage ont contribué à accentuer les écarts de bien-être, alors que l'inverse prévaut pour la démographie des chefs, la proportion de ces derniers de sexe masculin et mariés ayant légèrement argumenté entre 1994-95 et 1998 ; (ii) l'effet de la taille des ménages est négatif, ce qui signifie une baisse globale de la dimension des groupes ; (iii) tous les autres facteurs affectent également négativement l'écart de bien-être au cours de la période : chefs migrants à la recherche de travail ou de terres cultivables ; ménages bénéficiant de transferts ; employés par ménage ; transformations des statuts du travail, relativement au salariat protégé, et ; localisation des ménages. S'agissant des rendements des caractéristiques, les deux effets négatifs les plus importants concernent les aspects démographiques : (i) impact négatif de la variable sexe qui traduit le meilleur rendement des ménages dont le chef est une femme, et, corrélativement, une baisse des rendements de ceux qui sont gérés par un homme ; (ii) augmentation du rendement de l'âge qui a accentué l'écart des ressources entre 1994-95 et 1998. Mais, d'autres facteurs ont joué en faveur de l'élargissement de l'écart des ressources – effet taille, rendement de l'éducation, proportion des employés par ménage, transferts et migration –, tandis le rendement de la localisation géographique a eu un effet inverse. Dans le secteur urbain, au niveau des dotations, trois éléments appellent une attention particulière : (i) l'éducation a eu un impact négatif sur l'écart de niveau de vie, compte tenu de la moindre dotation en instruction – sauf au niveau du secondaire – des chefs et des autres membres des ménages ; (ii) la réduction de la dimension des ménages en milieu urbain a contribué à réduire le différentiel des ressources ; (iii) les transferts ont eu un impact négatif sur l'écart des ressources des ménages. Enfin, l'examen de la contribution des rendements des caractéristiques montre que : (i) le rendement de l'éducation a augmenté dans les zones urbaines, d'où une diminution des écarts du ratio de bien-être entre 1994-95 et 1998 ; (ii) l'élévation du rendement de l'expérience professionnelle – âge – du chef de ménage a également contribué à réduire les écarts de niveau de vie au cours de la période, de même que les transferts

urbains. En fait, les autres facteurs ont contrebalancé ces effets positifs, notamment, le rendement des ménages masculins, ce qui confirme, indirectement, la progression du niveau de vie des ménages féminins urbains. Par ailleurs, les deux facteurs les plus importants sont la démographie des ménages – l'effet positif de la baisse de la dimension des ménages ne semble pas avoir été suffisant pour induire une plus grande capacité à générer un niveau de vie supérieur en 1998, comparativement à 1994-95 –, et la localisation géographique – moindre rendement relatif des ménages de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, dont la pauvreté a significativement augmenté –, encore que l'influence négative du statut du travail non salarié – en progression au cours de la période –, dont on a constaté le moindre rendement, comparativement au salariat protégé, soit à signaler.

En dernier lieu, alors que l'urbanisation s'accompagne de progrès en matière de capacités, elle est susceptible, en même temps, d'accentuer les inégalités relatives à ces dernières. Cette conclusion est issue de plusieurs études économétriques spatiales. D'une part, en utilisant la mortalité des enfants comme exemple d'indicateur des capacités des ménages, la recherche montre à la fois une progression du niveau de la survie des enfants avec l'urbanisation, et une élévation de l'inégalité de la mortalité infantile et infanto-juvénile. Cette évolution, cohérente avec l'augmentation de l'inégalité des dépenses monétaires dans les villes, met, indirectement, en évidence, l'impuissance des pouvoirs publics à contrebalancer l'insuffisante mobilisation des actifs par le marché ou les institutions sociales, par l'instauration de filets sociaux de sécurité. D'autre part, la prise en considération de la malnutrition conduit à des conclusions similaires. En effet, bien que l'urbanisation s'accompagne d'une réduction des niveaux d'émaciation, d'insuffisance pondérale et de retard de croissance – un doublement du taux d'urbanisation régionale engendre, toutes choses égales par ailleurs, une réduction de 5,2 à 5,8 pour cent du taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans –, elle est susceptible, en même temps, d'accentuer les inégalités relatives à ces différentes formes de malnutrition. Ainsi, l'urbanisation provinciale s'accompagne d'une élévation des disparités de malnutrition des enfants, exprimée par les relations poids pour âge – insuffisance pondérale – et taille pour âge – retard de croissance. Un doublement du taux d'urbanisation régionale implique, toutes choses égales par ailleurs, une élévation de l'ordre de 30 pour cent des indicateurs d'inégalité de malnutrition des enfants de moins de 5 ans – excepté l'émaciation. Par ailleurs, si le niveau du retard de croissance a augmenté entre 1992-93 et 1998-99, les estimations économétriques ne confirment pas l'aggravation des inégalités de malnutrition des enfants au cours de la même période, contrairement à ce que semblent suggérer les statistiques descriptives. Ces résultats sont à rapprocher de deux éléments d'analyse

précédemment mis en évidence : l'urbanisation de la pauvreté et l'accroissement de l'inégalité de la mortalité des enfants, consécutivement avec l'urbanisation régionale, au cours des années 1990. Soulignons que l'analyse économétrique spatiale en termes de régimes montre que, toutes choses égales par ailleurs, il n'existe pas de différence significative selon le genre s'agissant de la relation entre, d'une part, le niveau ou l'inégalité du retard de croissance ou de l'émaciation, et, d'autre part, le taux d'urbanisation provinciale. En outre, lorsque l'on contrôle par le taux d'urbanisation régionale, seul le niveau du retard de croissance des filles a significativement augmenté entre 1992-93 et 1998-99, contrairement à l'inégalité.

Nécessairement, les tendances précédentes, relatives aux capacités et à la pauvreté monétaire, interpellent les pouvoirs publics, même si en 2030, un tiers seulement de la population burkinabè est susceptible de résider en ville. L'éventualité d'une telle dynamique, inhérente aux changements structurels et aux mouvements de population qui l'accompagnent, réduit les chances d'un développement plus égalitaire, sauf si des efforts sont entrepris pour mettre en œuvre des politiques économiques et sociales ingénieuses.